
Note d'information fédérale Mai 2019 – n°269

1. Finales territoriales Rame en 5^{ème}

Les ligues et les comités départementaux se sont à nouveau organisés cette année pour proposer des finales territoriales Rame en 5^{ème} rassemblant et récompensant les meilleures classes de leur territoire inscrites au classement national. Ces finales permettent également de faire découvrir l'aviron sur l'eau.

Les 14 organisations sont majoritairement prévues au mois de juin mais 2 d'entre elles ont eu lieu en mai : le 14 mai en Guadeloupe et le 28 mai à Mâcon.

Le 04 juin à Saint-Cassien

Le 06 juin à Carcassonne et Peyrolles-en-Provence

Le 11 juin à Saintes

Le 13 juin à Aiguebelette

Le 14 juin à La Seyne-sur-Mer

Le 20 juin à Caen et Nantes

Le 25 juin à Pont-à-Mousson, Niffer et Reims

Et à Vaires-sur-Marne dont la date est à définir.

2. Rame en 5^{ème} se jette à l'eau

Depuis mars 2019, le programme Rame en 5^{ème} s'est enrichi d'une séance sur l'eau avec le programme « Rame en 5^{ème} se jette à l'eau ». Il s'articule autour d'une séance en bateau et d'une sensibilisation à la ressource naturelle : l'eau, en lien avec le programme d'enseignement de physique de 5^{ème}.

Un kit d'animation spécifique, avec tous les supports pédagogiques et outils de communication nécessaires à la mise en place de la séance, est disponible sur la boutique fédérale : http://pf.avironfrance.fr/index.php?option=com_virtuemart&Itemid=12

3. Bourse Aspirant Champion 2019

En 2018, l'Association des Internationaux d'Aviron a versé 2 bourses de 600 euros chacune visant à aider 2 jeunes prometteurs à continuer la pratique de notre beau sport qu'est l'aviron. Le dossier de demande de bourse pour 2019 est téléchargeable sur :

<http://www.rameurs-tricolores.fr/home/Actus/30juindernierdelapourlesdossierdelabourseaspirantchampion2019>

et à retourner à l'AIA avant fin juin 2019.

4. Restauration sur lieux de championnats

Réf. : VL – Note d'information fédérale n°269

Les clubs souhaitant réserver des repas à Mantes-la-Jolie et Libourne doivent faire parvenir leur réservation aux organisateurs à l'aide des documents ci-après :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/NI-269-doc-resa-restau-champ-france-20190522093634.pdf>

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/NI-269-CDF-RESERVATIONS-REPAS-20190522093958.pdf>

5. Labels EFA 2020 - Saisie des brevets de rameurs

Chaque année, de nombreux clubs oublient de saisir les brevets de rameur qu'ils délivrent à leurs licenciés sur l'intranet fédéral. Nous rappelons que seuls les brevets saisis informatiquement lors de la saison 2019 sont pris en compte pour l'obtention des labels EFA 2020. Nous vous rappelons également que les brevets de rameurs sont des outils pédagogiques pouvant être délivrés à tous les licenciés quel que soit leur âge. Retrouvez toutes les informations utiles concernant les brevets de rameurs sur : <http://ffaviron.fr/pratiquer-aviron/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>.

Une fois validés, les brevets de rameurs peuvent être téléchargés par les pratiquants sur leur espace licence.

6. Labels EFA 2020 – Enregistrement des titres scolaires

Nous vous rappelons que la délivrance des titres scolaires est également un critère d'obtention du label EFA. N'oubliez pas de transmettre à Léa Duchemin à la FFAviron (lea.duchemin@ffaviron.fr) les documents relatifs aux titres scolaires de la saison 2019 **avant le 15 août** : convention et bordereau Titres scolaires.

Vous pouvez consulter la liste des titres scolaires enregistrés pour votre club sur la saison en cours sur : ffaviron.fr/intranet > Titres > Titres scolaires.

7. Match J16 France-Grande-Bretagne

Le match se déroule cette année en Grande-Bretagne à Nottingham, le jeudi 11 juillet. Le match s'effectuera sous la responsabilité de Julien HOUSSET et Maxime GUILHEM, conseillers techniques, du 8 juillet au 12 juillet.

Les épreuves au programme du match sont :

- Femme : 4+, 2x, 2-, 1x, 4-, 4x, 8+
- Homme : 4+, 2x, 2-, 1x, 4-, 4x, 8+

Mode de sélection des équipages :

Le Championnat de France J16 est le support de la sélection des équipages pour le Match.

- Les 1x, 2x, 4x, 2-, 4+ homme et femme ainsi que le 4-homme seront composés des équipages champions de France.

- Le 4- femme sera composé des 2ème et 3ème 2-Femme et/ou de rameuses identifiées dans le cadre du PPJ. Le choix sera fait en fonction des temps réalisés lors du championnat de France.

- les 8+ homme et femme seront composés sur la base des équipages champions de France. Il sera proposé aux entraîneurs des 8+, s'ils le souhaitent, de renforcer l'équipage avec 2 rameurs(euses) identifié(e)s dans le cadre du PPJ.

- En cas d'indisponibilité des équipages champions de France en 1x ou en 2-, l'équipage suivant au classement sera sélectionné.

- En cas d'indisponibilité de plus de 50% des rameurs d'un équipage champion de France en 4 ou en 8, l'équipage suivant au classement sera sélectionné.

- En cas d'indisponibilité de 50% ou moins des rameurs d'un équipage champion de France en 2x, en 4 ou en 8, l'équipage sera complété de rameurs identifiés dans le cadre du PPJ.

Les équipages sélectionnés utilisent leur bateau et sont encadrés par leur entraîneur. Les clubs doivent donc s'assurer avant le championnat de la disponibilité des rameurs, de l'encadrement et du matériel. Une remorque fédérale prendra en charge les embarcations le 7 juillet, à l'issue du championnat de France J16, pour les déplacer à Nottingham.

Une participation financière de 150 euros/sportif est demandée. La FFA prend en charge l'hébergement, la restauration et l'équipement des sportifs et des entraîneurs, le déplacement Club/Paris AR restant à la charge de chaque sportif.

Les documents nécessaires au voyage sont téléchargeables :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/NI-269-AutorisationParentale-20190522094200.pdf>

https://ffaviron.fr/medias/downloads/NI-269-cerfa_15646-01_autorisation_sortie_territoire_AST-20190522094319.pdf

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/NI-269-DispoStagetCompet-20190522094447.pdf>

Les sportifs devront être impérativement en possession d'une pièce d'identité en cours de validité et de la Carte Européenne d'assurance maladie.

L'ensemble des documents seront à remettre à Julien HOUSSET ou Maxime GUILHEM dès le 8 juillet.

Pour plus de renseignements, contactez Karla POIRRIER : karla.poirrier@ffaviron.fr - 01 45 14 26 69

8. Finale Mondiale Beach Rowing

La FISA organise la première édition du « World Rowing Beach Sprints Finals » à Shenzhen, en Chine du 25 au 27 octobre 2019.

Chaque nation peut présenter un représentant par classe de bateau inscrite au programme (CM1x, CW1x, CMix2X, CMix4x+).

Des épreuves de sélection seront proposés aux équipages (clubs ou mixtes de clubs) lors de la régata d'Arcachon organisée le 22 septembre 2019.

Les règles de sélection vous seront prochainement communiquées.

<http://www.worldrowing.com/events/2019-world-rowing-beach-sprint-finals/event-information>

9. Formation Coach Aviron Indoor/AviFit

La dernière session de formation Coach Aviron Indoor/AviFit de la saison est organisée du 21 au 23 juin à Saint-Malo.

Pour plus d'informations et/ou vous inscrire : <https://ffaviron.fr/espace-federal/formation/formation-federale/coach-aviron-indoor>

Pour plus de renseignements, contactez Juliette DUCHEMIN : juliette.duchemin@ffaviron.fr - 01 45 14 26 64

10. Service civique

L'Agence du service civique a révisé notre agrément pour la saison 2019-2020 et par conséquent réduit le nombre de postes attribués à la FFAviron. Dorénavant, seuls 10 postes sont à pourvoir dès le mois de septembre et ce jusqu'à fin décembre 2019.

6 autres postes seront disponibles à partir de janvier 2020. Ce dispositif s'adresse aux ligues et aux comités départementaux pour 3 missions agréées par l'Agence du service civique : Aviron Scolaire dont Rame en 5ème, Aviron Santé, Aviron Citoyen. Pour plus de renseignements, contactez la FFA : aude.bazinet@ffaviron.fr - 01.45.14.26.60

11. Circuit Randon'Aviron 2020

Le circuit Randon'Aviron rassemble les plus belles randonnées à l'aviron organisées chaque année en France. Les organisateurs qui souhaitent présenter leur candidature pour faire partie du circuit 2020 doivent

compléter le formulaire qui sera mis en ligne mi-juin sur le site de la FFA : Espace fédéral > Espace structure > Labelliser sa manifestation **ET** inscrire impérativement leur événement sur l'intranet fédéral : ffaviron.fr/intranet > Événement > Gestion.

La date limite de retour des candidatures est fixée au **13 septembre 2019**.

12. Informations sur les championnats du monde 2019

Les personnes qui souhaitent assister aux différents championnats du monde trouveront ci-dessous les coordonnées des organisateurs pour obtenir les renseignements notamment sur les billets de tribune.

Championnats du monde des moins de 23 ans – Sarasota (USA) – 24-28 juillet 2019 :

<http://wru23ch2019.com/>
wru23@sanca.us

Championnat du monde junior – Tokyo (Japon) – 7 au 11 août 2019 :

info@2019wrjch.jp
<https://www.2019wrjch.jp>

Championnat du monde senior – Linz (Autriche) – 25 août au 1^{er} septembre 2019 :

office@wrch2019.com
www.wrch2019.com

13. Génération 2024

Le label Génération 2024 a été créé dans le cadre du programme d'appui à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Initié par les Ministères de l'Agriculture, de l'Éducation nationale et des Sports, il a pour vocation de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

« Rame en 5^{ème} ! » et « Rame en 5^{ème} se jette à l'eau ! » sont des outils que vous pouvez utiliser pour développer votre partenariat avec les établissements scolaires labellisés.

Mais vous pouvez également vous appuyer sur ce dispositif pour proposer de créer une section sportive, en sachant que l'objectif est de compter 1000 sections sportives en plus d'ici à 2024.

Vous retrouverez dans le document [ci-joint](#) les 4 axes de ce Label Génération 2024 et quelques pistes que vous pouvez exploiter, soit pour valoriser le travail que vous effectuez déjà avec les établissements scolaires, soit pour entrer en relation avec des établissements avec qui vous souhaiteriez travailler.

Vous travaillez déjà avec un établissement labellisé Génération 2024 ?

Contactez-nous pour échanger et pouvoir communiquer sur votre expérience : contact@aviron-scolaire.fr

14. Rappel sur la réglementation en eaux intérieures

Nous vous invitons à consulter la page dédiée sur notre site concernant la réglementation en eaux intérieures pour les bateaux d'aviron et les embarcations de sécurité :

<https://ffaviron.fr/espace-federal/reglementations/navigation-en-eaux-interieures>

Nous vous rappelons que l'enregistrement administratif des embarcations de sécurité est obligatoire :

”Les embarcations de sécurité à moteur d'une longueur supérieure à 5 m ou d'une motorisation d'une puissance supérieur à 4,5 kw (6 CV) doivent obligatoirement être enregistrées (cela n'est pas nécessaire pour les coques équipées d'un moteur 6 CV et moins), comme indiqué dans l'[arrêté du 15 octobre 2009, relatif aux conditions d'inscriptions et d'immatriculations des bateaux de plaisance naviguant sur les eaux intérieures](#).

L'enregistrement d'une embarcation s'effectue auprès des services instructeurs d'un des 6 services inter-départementaux dont les coordonnées figurent sur le document [enregistrement et titres de navigation en eaux intérieures](#) du ministère des transports.

À l'issue de l'enregistrement, le service instructeur délivre une carte de circulation sur laquelle est portée le numéro d'inscription (initiales du service instructeur suivies de six caractères). Cette carte de circulation doit se trouver à bord du bateau et être présentée à toute réquisition des agents habilités à contrôler les bateaux de plaisance. Toute sortie de flotte doit être déclarée auprès du service instructeur ayant délivré la carte de circulation.

L'immatriculation et le port des marques extérieures n'est pas obligatoire pour ces embarcations.”

15. Formations Professionnelles

Le CREPS de Vichy et la FFA mettent en place trois formations professionnelles en 2019 : BP, DE et DES, mention aviron. Plusieurs dispositifs d'emploi et d'aides financières existent pour suivre ces formations, notamment le contrat d'apprentissage, pour le BP et DE, qui bénéficie de plus d'une aide financière de l'Agence Nationale du Sport (ex CNDS). Les tests d'entrée de ces 3 formations se dérouleront du 9 au 10 septembre prochain à Vichy. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous

en ligne avant le 3 août sur : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

Pour tous renseignements sur les contrats d'apprentissage : <http://www.cfa-adasa.com/formations-sport/>

Pour plus de renseignements, contactez le service formation de la FFA : karla.poirrier@ffaviron.fr 01 45 14 26 69 ou Ophélie SIMON au CREPS de Vichy : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur le CQP sur avironfrance.fr : Espace fédéral > Formation > Formation Professionnelle > CQP -Moniteur Aviron ou contacter le service formation de la FFA au 01 45 14 26 69 - karla.poirrier@ffaviron.fr

16. Formations CQP

La formation CQP Moniteur Aviron, accessible aux éducateurs fédéraux, a pour but de couvrir les besoins en emplois saisonniers et occasionnels dans tout type de structure proposant l'activité aviron.

Les titulaires du CQP Moniteur Aviron peuvent obtenir une carte professionnelle et être rémunérés pour l'encadrement sportif, dans une limite de 360 heures annuelles.

Une formation se déroulera en aviron de rivière au CREPS de Vichy :

- Module 1 : du 8 au 12 juillet 2019
- Module 2 : du 5 au 7 septembre 2019

Une formation se déroulera en aviron de mer à la Seyne-sur-Mer :

- Module 1 : du 24 au 28 juin 2019
- Module 2 : du 5 au 7 septembre 2019

Inscrivez-vous dès maintenant en envoyant votre fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la FFA : Espace fédéral>Formation>Calendrier des formations avant le 6 juin 2019 à karla.poirrier@ffaviron.fr

Attention : Certains pré-requis sont nécessaires à l'entrée dans le processus de qualification.

- Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP
- Être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière » ou option « eaux intérieures »
- Être en possession d'une attestation de PSC1 ou d'un diplôme admis en équivalence
- Être titulaire d'une attestation de réussite au test de 100 mètres nage libre départ plongé et de récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.
- Être capable de réaliser un test technique en skiff (brevet d'or) ou en solo mer (brevet d'aviron de mer).